**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

**Band:** 26 (1934)

Heft: 8

Artikel: Le Syndicat d'État en Autriche

Autor: [s.n.]

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-383976

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 01.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# Le Syndicat d'Etat en Autriche.

Nous recevons des milieux syndicaux autrichiens ce qui suit: Nous n'avons pas l'intention de parler des violences politiques inouïes dont la classe ouvrière d'Autriche fut la victime, ni de leurs répercussions. On sait ce qui s'est passé en Autriche. On sait également qu'une organisation ayant le monopole a été créée par l'Etat pour remplacer les syndicats libres dispersés, et qui porte le nom d'Union syndicale des ouvriers et des employés. Les groupes professionnels ont été embrigadés sans que les ouvriers intéressés aient eu leur mot à dire. Ils furent en même temps disloqués d'une manière absolument absurde. La forme donnée à cette organisation factice n'est pas sans présenter un certain intérêt.

L'Union syndicale est composée de cinq organisations professionnelles qui à leur tour sont réparties en groupes d'ouvriers et d'employés. Le groupe de l'industrie et des mines compte neuf organisations, le groupe de l'artisanat neuf également; pour le commerce et les transports il y en a trois; pour la finance, le crédit et les assurances deux, et les professions libres comptent onze sous-fédérations. Cela fait en tout 34 organisations. La séparation des ouvriers selon qu'ils travaillent dans l'industrie ou l'artisanat s'avère fort peu pratique, car les patrons ne manquent pas de mettre cette division à profit lorsqu'il s'agit de fixer les salaires et les conditions de travail. Le très grand nombre d'ouvriers et d'employés occupés dans les services publics, et dont les cheminots font également partie, n'est pas encore organisé jusqu'à présent.

Il en est de même pour les ouvriers de la campagne.

Le champ d'activité de chaque groupe professionnel est des plus restreints. Au point de vue administratif et financier, les divers groupes n'ont aucune sorte d'autonomie, car ceux qui sont à la tête de ces organisations dirigent et administrent selon leur bon vouloir, sans avoir de compte à rendre à personne. Selon des nouvelles dont nous ne pouvons garantir l'authenticité, ces organisations forcées comptent actuellement 100,000 membres au total. Il s'agit en réalité de quelques centaines de membres qui ont adhéré librement, anciens syndiqués libres, tous les autres ont été obligés d'y adhérer sous la pression du patronat, et le reste comprend des chômeurs et des ouvriers invalides qui vivent des secours qu'ils retirent. Si l'on tient compte que les syndicats libres comptaient en dernier lieu 560,000 membres et que les autres organisations en Autriche en avaient 150,000, on peut prétendre sans autre, à condition que l'effectif indiqué pour l'organisation fasciste soit exact, qu'après 4 mois de propagande en faveur de l'Union syndicale fasciste, cette dernière englobe la septième partie de l'ancien effectif. En vérité, un succès renversant!

La perspective d'adhérer librement à la nouvelle organisation, n'a d'ailleurs rien d'attrayant. Tout adhérent doit être patriote pur sang, il accepte sans mot dire les chefs désignés par le « Führer » et il admet tranquillement et sans révolte tout ce qui vient d'en haut. Les Chambres des ouvriers et des employés s'occupent de la partie administrative et le syndicat d'unité a seul le droit de conclure des contrats avec l'assentiment des Chambres d'ouvriers. Le système des cotisations a été modifié en partie et les institutions d'entr'aide des syndicats libres ont été reprises et continueront leur activité aussi longtemps qu'il y aura des fonds; ensuite ces précieuses institutions sombreront pour prendre la forme de l'assistance.

Les détenteurs du pouvoir fasciste attachent beaucoup plus de valeur à l'influence des loisirs des ouvriers et des employés qu'à l'aide à accorder à ceux qui sont dans le besoin. Sous la surveillance de la plus haute autorité — le prince Starhemberg est à la tête — le sport est de nouveau autorisé et le travail d'éducation se poursuit sur les bases catholiques les plus rigoureuses et les principes fascistes. Tous les centres d'éducation les plus importants que la classe ouvrière avait créés par ses propres moyens, lui ont été ravis ou ont été désaffectés. C'est ainsi que le superbe home pour apprentis des syndicats libres autrichiens, situé à Weidlingen près de Vienne, « Anton Hueber-Haus », est devenu une sorte de lieu de prière, et les conseils d'entreprise, pour autant qu'ils s'y trouvent, sont renseignés sur les tâches de l'Etat autoritaire. Ils expédient au home des apprentis, les employés les plus modestes, sans se soucier si ces derniers sont capables d'accomplir un travail d'organisation, afin qu'ils puissent rendre des services comme fascistes éprouvés. Les nouveaux seigneurs se sont tout simplement emparés des précieuses bibliothèques créées avec l'appui des syndicats, ils remplacèrent les collaborateurs désintéressés par des bibliothécaires rémunérés, ils éliminèrent une série d'ouvrages d'auteurs libéraux et jusqu'à présent, ils attendent les lecteurs qui à l'heure actuelle sont loin d'être nombreux.

Néanmoins le zèle que les fascistes mettent dans leur propagande et le fait qu'ils n'hésitent devant aucun moyen, tant en parole qu'en écrit, pour flétrir les anciens syndicats libres et leurs militants, ne remportent pas le succès attendu à en juger par les effectifs des membres. Les moyens les plus séduisants pour attirer des membres s'avèrent sans effet, car les ouvriers n'oublieront jamais qu'il a suffi d'un trait de plume pour leur ravir leur argent, leurs maisons et d'autres propriétés. De plus, les vainqueurs ne sont guère faits pour gagner la confiance. Des intellectuels de tout grade sont aux postes de directeur, des officiers ont obtenu des charges bien rémunérées pour compléter leur pension, certains secrétaires chrétiens sociaux bien connus en qualité de Judas et malheureusement aussi quelques transfuges notoires ont été engagés comme mercenaires. Tous ces «Führer» disposent de con-

naissances et de capacités qui donnent une idée de la manière

lamentable dont ce syndicat forcé peut agir.

Les fascistes ont publié un organe syndical central. Il paraît deux fois par mois sur 16 pages. Il contient un supplément de 4 pages pour chaque groupe professionnel. Mais, le contenu de ce journal est monotone et vide. C'est en vain que l'on cherche des nouvelles sur les événements dans les entreprises, sur les contrats, sur les ennuis et vœux des ouvriers et des employés. On a élevé un mur tout autour du pays et le journal ne consacre rien aux efforts qui sont tentés dans les autres pays dans le domaine syndical. Par contre, l'idée de la corporation et de l'Etat autoritaire y est amplement développée et encouragée.

Pour bien entretenir et même maintenir le mécontentement des ouvriers et des employés à l'égard des nouvelles conditions, les conseils d'entreprises ne sont plus nommés directement par le personnel, mais par les Chambres, où comme il a été prouvé, les

patrons s'arrogent le droit de proposition.

A celui qui s'informerait de ce que le syndicat fasciste a effectué comme travail pratique depuis trois mois qu'il existe, on pourrait répondre: rien. Les contrats venant à échéance ont été soit renouvelés, les « Führer » n'ayant pas le courage d'admettre maintenant déjà des aggravations, soit, ce que nous prouvons, les conditions de travail des ouvriers et des employés ont subi de graves préjudices. Il n'y a eu aucune proposition tendant à enrayer le chômage ou à créer des occasions de travail. Personne n'a même osé protester lorsque la commune de Vienne eut l'audace d'augmenter sensiblement les loyers des ouvriers et la taxe de l'eau. On encourage le service civil volontaire, lequel n'augmentera nullement le pouvoir d'achat, par contre l'on se tait lorsque l'on engage de plus en plus des hommes pour le service d'Etat, avec un salaire de 50 schillings par mois. La classe ouvrière, jugulée dans sa liberté d'action, observe ces procédés en silence.

Mais, ce qui importe avant tout, c'est que depuis 4 mois des milliers de militants sont en prison, certains même au cachot, et des milliers d'autres ont été renvoyés des entreprises, car « les héros de février » ont dû faire place « aux sauveurs de la patrie ». Le camp de concentration ne suffit plus à loger tous ceux qu'on lui destine. Par suite d'indélicatesses causées « au préjudice des fonds syndicaux », comme ils nomment cela, les chefs et les caissiers des syndicats libres sont en prison préventive. Nous citons le nom de ceux qui sont connus à l'étranger également: Böhm, des ouvriers du bâtiment, Huppert, des ouvriers de l'alimentation, Allina, des employés de banque, Lackenbacher, secrétaire des fédérations d'employés. Les partisans de la violence, qui parlent constamment des abus de confiance commis par les rouges, ne craignent pas d'organiser le vol des fonds syndicaux ou de le couvrir. La banque ouvrière, un établissement administré d'une façon modèle, est obligée maintenant d'adopter une attitude passive pour pouvoir

couvrir les méfaits honteux du gouvernement en février. La manière dont sont traités les militants salariés des syndicats libres, qui ont été congédiés, doit être relevée spécialement. A la suite des longues années de travail consacrées à notre mouvement, la plupart de ces collaborateurs se sont assurés légalement le droit à une pension de retraite. Ce droit est honteusement aboli maintenant. Cependant, le chancelier, avec une innocence toute chrétienne essaye de tendre une main fraternelle aux ouvriers. Soit dit en passant, la liquidation des anciennes fédérations est devenue une brillante sinécure pour les pensionnés de l'Etat auxquels la police a confié cette tâche. Ces Messieurs ont parfaitement su s'arroger quelques milliers de schillings des deniers ouvriers comme indem-

nités pour leurs peines.

De plus, si l'on songe au fait que dans les assurances sociales, l'administration qui autrefois était confiée aux assurés même, ne l'est plus maintenant et que les diverses formes de l'assurance subiront des aggravations très prochainement, et si l'on tient compte du fait non moins regrettable que dans les questions de droit ouvrier, les travailleurs n'ont plus la possibilité de dire leur mot du fait que les assesseurs sont nommés dans les conseils de prud'hommes, les tribunaux d'arbitrages, etc., et qu'à ce propos seuls les hommes dévoués au gouvernement sont pris en considération, on comprendra pourquoi les ouvriers n'éprouvent que de la haine et de la méfiance à l'égard de toutes ces machinations. On ne peut avoir confiance. Même les quelques journaux qui remplacent la presse ouvrière interdite, ne parviennent pas à créer l'ambiance nécessaire. Il se peut que les cotisations forcées, l'impossibilité de trouver du travail pour ceux qui se refusent à adhérer au nouveau syndicat, amélioreront quelque peu la situation de l'adversaire, mais il ne parviendra jamais à gagner des partisans imbus d'idéalisme, la communion spirituelle et la collaboration des masses. Il ne s'agit pas pour la classe ouvrière autrichienne de s'adapter au nouveau régime, pas plus que d'être tolérante, il n'est pas question non plus de désolation, ce qu'il faut, c'est persévérer dans la lutte contre le système fasciste.

## Le nouveau code du travail au Mexique.

Par Wilhelm Wolff.

Troncoso, professeur à l'Université du Chili, a publié dernièrement dans la Revue internationale du Travail un article très intéressant sur le nouveau code du travail au Mexique, qui a paru le 26 août 1931. Ce code marque la fin de la révolution qui avait éclaté dans le domaine des droits sociaux depuis 1910. Il contient toute une série de dispositions en faveur de l'ouvrier, dispositions inconnues en Europe et c'est pourquoi il vaut la peine